



trophées
HAPPY WORK | QVT
CSE
Wellness

Les trophées Happy Work mettent sous le feu des projecteurs, des start up, entreprises, innovations, et personnalités qui participent activement à l'augmentation du bien-être en entreprise.

Les trophées Happy Work, pour sa quatrième édition, accentue son orientation QVT et recompose cette année les acteurs dans trois domaines spécialisés :

- Les OFFRES CE à l'ère du passage au CSE
- Les nouvelles solutions QVT de demain
- Le sport et son impact en entreprise

DOSSIER DE CANDIDATURE

*LE DOSSIER DE CANDIDATURE
EST A NOUS RETOURNER PAR*

EMAIL :

[CANDIDATURE@TROPHEESHAPPY
WORK.EU](mailto:CANDIDATURE@TROPHEESHAPPYWORK.EU)

DATE LIMITE DE CANDIDATURE :

1^{ER} JUIN 2019

*MERCI DE RESPECTER LE
FORMAT DU DOCUMENT*



Les Trophées Happy Work

17 Juin 2019



1 - NOM DE LA SOCIETE PORTEUSE DE VOTRE CANDIDATURE

Dénomination sociale ou personne morale porteuse de la candidature

2 - CHOIX DU TROPHEE

Veillez cocher le Trophée pour lequel vous souhaitez candidater. Une seule candidature possible par structure. Les membres du jury et les partenaires se donnent le droit de réorienter une candidature vers un trophée qui semble plus approprié.

TROPHEE SOLUTION POUR CE ET CSE

Trophée qui récompense les services, produits, concepts destinés aux Ce et cse.

TROPHEE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Il récompense les services/produits, concept destinés à améliorer la qualité de vie au travail.

TROPHEE SPORT EN ENTREPRISE

Il récompense les activités, services produits facilitant le sport en entreprise et ses impacts tant au niveau de la pratique sportive que dans les valeurs véhiculées

AGENCEMENT DE VOTRE ESPACE XPOSANT / PRSENTATION DE L'OFFRE

Le jour j le jury sélectionnera l'espace le mieux agencé, décoré et mettant en avant votre service

PRIX SPECIAL DU JURY

Election en fin de soirée du prix spécial du jury basé sur : l'innovation technologique et ou l'originalité du service, facilité d'utilisation, impact potentiel du service sur les collaborateurs en entreprise.



Les Trophées Happy Work

17 Juin 2019



3 - RESUME DE L'HISTOIRE DE VOTRE SOCIETE/ PROJET

Description de la naissance du concept/philosophie de votre offre.

4 - RESUME DE VOTRE ACTIVITE PRINCIPALE

5 - RESUME DE L'ACTIVITE POUR LAQUELLE VOUS CANDIDATEZ

(Si différente de votre activite principale)



Les Trophées Happy Work

17 Juin 2019



6 - PARRAINAGEE/PARTENARIAT/ASSOCIE

Avez-vous été accompagné/aidé par un partenaire, parrainage ou associé ?

OUI, précisez le nom de l'associé/parrain/partenaire et de l'aide dont vous vez benefice.

NON

7 - RECOMPENSES/PRIX

Avez-vous déjà été récompensé pour cette même activité ?

OUI, précisez le nom du prix, la date d'obtention et sa description

NON





Les Trophées Happy Work

17 Juin 2019



8 - CIBLE DE VOTRE SOLUTION/PRODUIT

A qui est destiné votre offre ? Quels sont le ou les services en entreprise pouvant faire appel à votre société, offre ?

9 - AVANTAGE APORTE PAR VOTRE SOLUTION, /PRODUIT A VOTRE CLIENTELE

Quel est l'avantage, amélioration dont peut bénéficier les utilisateurs, bénéficiaires ?



Les Trophées Happy Work

17 Juin 2019



10 - INNOVATION

quel est la caractere innovateur de votre produit/offre ? en quoi se diffrencie de la concurrence

11 - COMMENT EST UTILISE VOTRE SERVICE PAR LES UTILISATEURS/BENEFICIAIRES

Quel est le parcours utilisateur ?



Les Trophées Happy Work

17 Juin 2019



12 - EQUIPE ET REFERENT PROJET

Porteur principal :

Nom : Prénom :

Fonction :

Nom de la société :

Adresse :

Complément adresse :

Code postal :

Tèl professionnel : Tèl portable :

Email :

Membre équipe :

Nom : Prénom :

Fonction :

Nom de la société :

Adresse :

Complément adresse :

Code postal :

Tèl professionnel : Tèl portable :

Email :



Les Trophées Happy Work

17 Juin 2019



Membre équipe :

Nom : Prénom :

Fonction :

Nom de la société :

Adresse :

Complément adresse :

Code postal :

Tèl professionnel : Tèl portable :

Email :

Membre équipe :

Nom : Prénom :

Fonction :

Nom de la société :

Adresse :

Complément adresse :

Code postal :

Tèl professionnel : Tèl portable :

Email :

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peut participer tout résident en France, âgé d'au moins 18 ans ou plus, qui a entrepris une initiative ou innovation, en cours ou finalisée depuis moins de 2 ans, pour améliorer le bien-être et la qualité de vie au travail.

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives.

Ne peuvent pas participer :

- Les organisateurs en leur nom propre
- Les membres du jury à titre personnel.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ma Capsule est la société mandatée par le LU rugby pour les assister dans la mise en place des Trophées Happy Work.

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site internet des Trophées Happy Work: <http://lestropheeshappywork.eu/> ou peut-être demandé par email.

Pour être recevable, le dossier de candidature devra impérativement être retourné à l'adresse tropheeshappywork@macapsule.eu et se composer des éléments suivants :

- Dossier de candidature
 - Présentation de l'équipe du projet
 - Acceptation du Règlement
-
- **Aucun dossier ne pourra être admis après le 10/06/2019.**

Annexes obligatoires :

- Une photo de l'équipe du projet et une photo de l'innovation (taille maximale 1 Mo par photo).

Annexe non obligatoire :

- Plaquette ou tout support commercial aidant à la candidature permettant au jury d'évaluer le bien-fondé de votre candidature (taille maximale : 3 Mo).

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique.

Les membres du Jury pourront également nommer des participants de chaque catégorie pour le Trophée « Prix spécial du Jury » et le Trophée « Agencement et décoration ».



ARTICLE 3 : JURY

Le jury est seul juge et les décisions prises sont sans appel.

Les membres du jury et toute personne impliquée dans l'organisation des Trophées Happy Work s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles des innovations présentées dans le cadre des Trophées.

ARTICLES 5 : RÉCOMPENSES ET SUIVI DES LAURÉATS

Les lauréats seront personnellement avertis et invités à venir recevoir leur prix lors de la soirée Happy Work le 17 Juin au matmut stadium du LOU Rugby.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS

La responsabilité des organisateurs des Trophées du Bien-être ne pourra être recherchée dans l'hypothèse où, pour une raison quelconque, ou par cas de force majeure, la cérémonie de remise du Prix devait être modifiée, reportée, interrompue ou annulée.

Il est précisé que les sociétés LOU Rugby et Ma Capsule ne s'engagent en rien à collaborer avec les lauréats, et ne seront en rien tenues de leurs confier une mission relative à leurs services/offres.

ARTICLES 8 : RESPONSABILITÉ ET DROITS DES CANDIDATS

Le porteur du projet garantit aux sociétés organisatrices que l'ensemble du dossier communiqué dans le cadre des Trophées Happy Work est libre de droit, exact et sans omission.

Le porteur du projet s'engage à ce que les éléments communiqués reflètent l'exactitude du travail de l'équipe, de l'entreprise porteuse du projet.

Les participants aux Trophées Happy Work autorisent les sociétés organisatrices à utiliser leurs nom, prénom, coordonnées et image (photographie), logos, les informations relatives à leur candidature et les résultats obtenus, à des fins de publicité et de promotion en rapport avec la remise des Trophées, sur tout support de communication interne et externe diffusé en France, sans que cela leur confère le droit à une rémunération, compensation ou avantage complémentaire autre que l'attribution du Trophée.

L'équipe lauréate d'un Trophée s'engage à mentionner les Trophées Happy Work sur les différents documents de communication relatifs au service, produit pour lequel le Trophée a été attribué.